

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 066-2014
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.0338

Déposée le: 14.03.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Zuber (Moutier, PSA) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Participation du canton au financement des échanges linguistiques scolaires

L'adoption, par le peuple suisse, de la dernière initiative de l'UDC a eu pour effet immédiat l'exclusion, dès cet automne, des étudiants suisses du projet européen de mobilité Erasmus+. Cette décision de la Commission européenne a provoqué en Suisse et notamment dans les milieux académiques une vague de réactions de dépit et d'inquiétudes.

Dans les milieux proches des initiateurs, ou bien on s'insurge contre cette décision ou bien on propose une forme de succédané helvétique à Erasmus par l'extension d'échanges linguistiques scolaires. Par exemple à Moutier (ville s'étant opposée à l'initiative), le groupe UDC au législatif communal propose l'élaboration d'un « concept général d'échanges linguistiques pour les élèves des écoles de la ville avec les écoles de la partie alémanique du canton ».

Dans son intervention, l'UDC souligne « la chance de vivre dans un canton bilingue ». Partant du principe que cette chance peut se traduire en termes financiers, je prie le Conseil-exécutif de répondre aux questions suivantes :

1. Leurs recettes fiscales n'étant pas toujours à la hauteur de leurs attentes, et pour cause, les communes ont des moyens extrêmement limités pour développer des projets sortant du ca-

dre scolaire strict. Sur quels moyens financiers libérés par le canton la ville de Moutier pourrait-elle compter si elle mettait en oeuvre un concept d'échanges linguistiques tels que préconisé par l'UDC ?

2. En vertu de la loi fédérale sur les langues, le canton de Berne se voit allouer une subvention fédérale annuelle de 300 000 francs destinée à des projets favorisant le bilinguisme. Parmi ces projets figure un cours intitulé « découvrir le Jura bernois ». Ce cours permet à du personnel (principalement issu d'autres régions du canton) de découvrir les spécificités du Jura bernois, son histoire, sa richesse industrielle, culturelle, etc. Ces moyens fédéraux peuvent-ils être affectés à des échanges scolaires plutôt qu'à la sensibilisation de fonctionnaires bernois à l'existence de la partie francophone ?
3. Quels moyens pourraient-ils être alloués à d'autres échanges linguistiques ou culturels organisés dans les écoles moyennes (gymnases, écoles de commerce, écoles professionnelles, etc.) ?